



8.9

DEC\_0078\_2024

## DÉCISION DU PRÉSIDENT

### RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LICENCE AVEC LA SOCIÉTÉ CIRCUITS SAS

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

**VU** l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,  
**VU** l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,  
**VU** la délibération du conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de promouvoir les 42 circuits de randonnée présents sur le territoire de la Communauté de commune Pont-Audemer Val de Risle sur le site internet de l'office de tourisme,  
**CONSIDÉRANT** la possibilité de création et de suivi des circuits de randonnée et des points d'intérêts touristiques et patrimoniaux en ligne offerts par cette application,  
**CONSIDÉRANT** la visibilité donnée aux circuits de randonnée du territoire sur le site CIRKWI très connu des internautes et propulsé par la société Circuits SAS,

**Le Président décide** de poursuivre l'engagement pris depuis 2017 auprès de la société Circuits SAS, sise 7 chemin Sarsbara 59145 Barlaimont, afin d'intégrer le module (widget) permettant la gestion et la visibilité des circuits de randonnée. Le coût de la prestation pour la période du 6/06/2024 au 6/06/2025 est de 835,20€ TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 14 août 2024

Le Président

Francis COUREL

